



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	28	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 19 Janvier à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/01/2023.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. GAL Olivier, M. HERVIN Claude, M. HADDAD Edmond, M. ROCHER Nicolas, M. WROBLEWSKI Didier, M. TSCHANHENZ Robert, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. MONNEINS François, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. BARBIER Jean-Michel, M. CAZIEUX Jean-Marie

Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. THERRY Eric), M. HERVIN Claude (de M. DUCLOS Jean-Noël), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. ROCHER Nicolas (de M. PIN Daniel), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric), M. TSCHANHENZ Robert (de M. MOULA Nicolas)

M. DUCLOS Jean-Noël, M. VARON Bernard, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. THERRY Eric, M. DESHAYES François, M. MOULA Nicolas
Absent(s) : M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. COLLOBER Ernest, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2023-003 – Choix du régime des provisions - Nomenclature M49 - SICTEUB Eaux Usées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2321-2

Vu l'exposé du Président,

Considérant que depuis 2019, les collectivités ont l'obligation de délibérer sur le choix de constitution des provisions semi-budgétaires ou budgétaires en cas de non recouvrement des créances.

Considérant que le SICTEUB, pour son Budget Eaux Usées, est appelé à définir la politique de provisions pour risques et charges et doit constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation de la valeur de l'actif

Considérant que dans le cadre du non recouvrement des recettes de la PFAC, les restes à recouvrer non soldés au 31/12/N-2, devront être provisionnés au Budget Primitif N, au compte 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants (suivant l'état fourni par le trésorier). Cette provision sera reprise au budget N + 1, au compte 7817 – Reprises pour dépréciations des actifs circulants.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer le régime de droit commun en optant pour le régime des provisions semi-budgétaire
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires aux comptes 6817 et 7817.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 23/01/2023
Le Président

